

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 8.6 Date de révision 09.01.2024 Date d'impression 12.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Manganèse(II) chlorure tétrahydraté

Code Produit : 20 354 250 – 20 354 500 – Educachim

911 096 - 911 228 - Sciencéthic

Marque : Educachim

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

No.-CAS : 13446-34-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire, Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sciencéthic

32 Route de Rouen 27930 NORMANVILLE 02.32.23.02.30

jecontacte@sciencethic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel

d'Urgence

: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, (Catégorie 3) H301: Toxique en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves, H318: Provoque de graves lésions des

(Catégorie 1) yeux.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée, (Catégorie 2), Cerveau H373: Risque présumé d'effets graves pour

les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Siège social:

32 Route de Rouen 27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031 **RCS:** EVREUX **NAF:** 4791B **N° TVA:** FR92508483468

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

Mention d'avertissement Dange

Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Cerveau) à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme

Danger

Mentions de danger

Mention d'avertissement

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031 **RCS:** EVREUX **NAF:** 4791B **N° TVA:** FR92508483468

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : $Cl_2Mn \cdot 4H_2O$ Poids moléculaire : 197,91 g/mol No.-CAS : 13446-34-9 No.-CE : 231-869-6

Composant		Classification	Concentration
Manganese dichlo	ride tetrahydrate		
NoCAS NoCE	13446-34-9 231-869-6	Acute Tox. 3; Eye Dam. 1; STOT RE 2; H301, H318, H373	<= 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion : faire boire de l'eau (maximum 2 verres). Consulter immédiatement un médecin. Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (uniquement dans le cas des personnes pleinement

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville				
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468	

conscientes qui n'ont pas perdu connaissance), administrer du charbon actif (20 - 40@g en suspension à 10@%) et consulter un médecin le plus tôt possible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Chlorure d'hydrogène gazeux

Manganese/oxides de manganese.

Non combustible.

Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

5.3 Conseils aux pompiers

Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Récupérer avec précaution. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville			
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Bien fermé. A l'abri de l'humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 6.1D: Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	NoCAS	Paramètre s de contrôle	Valeur	Base	
Manganese dichloride tetrahydrate	13446-34-	TWA	0,2 mg/m3 fraction inhalable	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle	
	Remarque	Indicatif			
	S				
		TWA	0,05 mg/m3 Fraction alvéolaire	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle	
		Indicatif	Indicatif		
		VME	0,2 mg/m3 fraction inhalable	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	
		Valeurs limites réglementaires indicatives			

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville			
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468

	VME	0,05 mg/m3 Fraction alvéolaire	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Valeurs lim	Valeurs limites réglementaires indicatives			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact par éclaboussures Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Protection du corps

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P3

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville			
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) État physique flocons

b) Couleur Donnée non disponible

c) Odeur inodore

d) Point de fusion/point

de congélation

Point/intervalle de fusion: 58 °C - lit.

e) Point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition 1.190 °C à 1.013 hPa - (substance anhydre)

Inflammabilité

Ce produit n'est pas inflammable. - Inflammabilité (solides)

(solide, gaz)

g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Donnée non disponible

h) Point d'éclair ne forme pas d'étincelles Température d'auto-Donnée non disponible

inflammation

Température de décomposition

106 - 198 °C

Dégage de l'eau de cristallisation

3,5 - 6 à 50 g/l à 25 °C k) рΗ

Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible Viscosité, dynamique: Donnée non disponible

1.980 g/l à 20 °C 757 g/l à 20 °C - Règlement (CE) n° m) Hydrosolubilité

440/2008, annexe, A.6- complètement soluble

n) Coefficient de partage: noctanol/eau

Non applicable pour les substances inorganiques

Donnée non disponible o) Pression de vapeur p) Densité 2,01 gcm3 à 20 °C

Densité relative 2,54 à 21,5 °C - Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.3

q) Densité de vapeur

relative

r) Caractéristiques de la Donnée non disponible particule

Propriétés explosives Donnée non disponible

Propriétés nonnon comburantes

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville

> **SIRET:** 508 483 468 00031 **NAF:** 4791B N° TVA: FR92508483468 RCS: EVREUX

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

Métaux alcalins

Zinc

Possibilité de réactions violentes avec :

acides

10.4 Conditions à éviter

aucune information disponible

10.5 Matières incompatibles

Métaux, Métaux légers

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - femelle - 236 mg/kg

Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Manganèse(II) chlorure

Inhalation: Donnée non disponible Dermale: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Local lymph node assay (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Manganèse(II) chlorure

Mutagénicité sur les cellules germinales

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville				
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: FVRFUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468	

Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test

d'aberration chromosomique.

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Mouse lymphoma test

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Manganèse(II) chlorure

Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Erythrocytes Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Cerveau

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RTECS: 009650000

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031 RCS: EVREUX NAF: 4791B N° TVA: FR92508483468

En cas de résorption:

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler la substance avec grande précaution.

Foie - Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les

Essai en statique CE50r - Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

algues - 61 mg/l - 72 h

(OCDE Ligne directrice 201)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :

Sulfate de manganèse

(Manganese dichloride tetrahydrate)

Essai en semi-statique NOEC - Lemna minor (Petite lentille d'eau) -

30,72 mg/l - 7 jr Remarques: (ECHA)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :

Manganèse(II) chlorure

(Manganese dichloride tetrahydrate)

Toxicité pour les bactéries

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Sulfate de manganèse

(Manganese dichloride tetrahydrate)

12.2 Persistance et dégradabilité

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien <u>Produit:</u>

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la

Siège social:
32 Route de Rouen
27930 Normanville

SIRET: 508 483 468 00031 **RCS:** EVREUX **NAF:** 4791B **N° TVA:** FR92508483468

Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 3288 IMDG: 3288 IATA: 3288

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Manganese dichloride tetrahydrate) IMDG: TOXIC SOLID, INORGANIC, N.O.S. (Manganese dichloride tetrahydrate)

IATA: Toxic solid, inorganic, n.o.s. (Manganese dichloride tetrahydrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui IMDG Polluant marin: oui IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en : (E)

tunnels

Information : Donnée non disponible

supplémentaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville			
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

H2

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

TOXICITÉ AIGUË

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4140: Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale.

Autres réglementations

Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la maternité conformément à directive 92/85/CEE ou les réglementations nationales plus sévères, le cas échéant.

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 Toxique en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville				
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468	

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnespratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL -Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC

- Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport desmarchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions devente.

Siège social: 32 Route de Rouen 27930 Normanville				
SIRET: 508 483 468 00031	RCS: EVREUX	NAF: 4791B	N° TVA: FR92508483468	